

Le Chemin des Champs de Cours

Villiers-en-Plaine
PA 07935108R0001-01

6 terrains à bâtir de 804 à 974 m²



Un terrain vous intéresse ?

FONCITER vous accompagne dans vos démarches et vous guide dans le choix de votre construction.

Votre projet pas à pas...

- 1 **Demande de renseignements**
Contactez-nous par téléphone au 02 41 19 00 58, ou réservez directement depuis notre site web www.fonciter.com.
- 2 **Demande de réservation**
La signature de la demande de réservation déclenche la prise de rendez-vous pour la signature du compromis.
- 3 **Signature du compromis**
Le compromis se signe chez le notaire sous conditions suspensives : obtention de prêts, etc.
- 4 **Réflexion, rétractation**
Vous disposez d'un délai de 7 jours pour vous rétracter. La totalité de la somme versée vous sera alors remboursée.
- 5 **Signature de l'acte définitif**
Vous devenez propriétaire du terrain. FONCITER souscrit une caution bancaire qui garantit le bon achèvement des travaux d'aménagement (voirie, accès, etc.).

Document non contractuel.



FONCITER SAS au capital de 100 000 € - RCS Angers 483 270 542 - SIRET 483 270 542 - APE 6810 Z
05/07/2010

FONCITER
 LOTISSEUR - AMÉNAGEUR
 140, avenue Victor Chatenay
 49100 ANGERS
 Tél. : 02 41 19 00 58 - Fax : 02 41 20 06 11
 FONCITER est une entreprise du Groupe ALIAN

www.fonciter.com

www.fonciter.com

FONCITER
 LOTISSEUR - AMÉNAGEUR

Adhérent au
sna



Le Chemin des Champs de Cours Villiers-en-Plaine

Achetez votre terrain à Villiers-en-Plaine

A 10 minutes de Niort, situation privilégiée pour cette réalisation.

A proximité : tous commerces, écoles, etc.

À savoir...

- ◆ Lors de la signature définitive:
Provisions pour dégradations : 300 €
- ◆ Notaire
Maître MOLTON
4 Boulevard Main
79000 NIORT
Tél. 05 49 26 01 01

Comment réserver ?

Faire parvenir par fax au 02 41 20 06 11 la proposition que vous aurez fait signer au client, ainsi que la fiche de renseignements qui permettra la signature d'un compromis de vente.

Un rendez-vous est ensuite fixé avec les clients afin de signer un compromis à l'étude de Me MOLTON à Niort.

Pour tout complément d'information, contactez Anne au 02 41 19 00 58.



L'aménageur est à la fois acteur du développement local, organisateur de l'espace et créateur du cadre de vie de demain. Ses responsabilités sont multiples : économiques, écologiques et sociales.

Sa fonction est d'organiser l'espace en vue de créer de nouveaux quartiers, de prévoir leur insertion en les reliant à leur environnement naturel et urbain et de mettre en place les équipements nécessaires à la satisfaction des besoins des populations.

L'aménageur s'entoure d'une équipe pluridisciplinaire regroupant pour les projets d'envergure un architecte-urbaniste, un paysagiste, un géologue, un géomètre-expert, un ingénieur V.R.D., un écologue, voire un sociologue. Cette équipe, dirigée par le maître d'ouvrage, est l'interface de la collectivité territoriale et de l'administration.

Les élus locaux, qui ont la responsabilité de l'urbanisation, doivent pouvoir appuyer leurs choix sur la garantie d'une qualité exemplaire au vu des réalisations et des compétences de leur partenaire.

Les aménageurs adhérents du Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs (S.N.A.L.) ont une expérience et un savoir-faire reconnu. Ils s'engagent par leur adhésion au S.N.A.L. à respecter ses règles déontologiques et à réaliser des opérations de qualité définies dans le cadre d'une démarche partenariale avec les élus locaux dans un souci de développement équilibré, durable et respectueux de l'environnement.